

edit'EAU



Près d'une année après l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vienne,

l'automne 2007 aura été marquée par la création de l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne, structure dédiée, en particulier, à la coordination et à l'animation du SAGE.

Grâce à cette nouvelle organisation représentative du bassin, la Commission Locale de l'Eau dispose désormais d'un organe opérationnel à la hauteur des ambitions du SAGE.

Cette structure agira, en premier lieu, en qualité de facilitateur pour favoriser les projets conformes aux objectifs du SAGE. Il convient, en effet, de poursuivre les efforts de mise en œuvre des préconisations du SAGE dans une perspective d'atteinte du bon état écologique des eaux visé par l'Union Européenne.

Les derniers mois écoulés furent également consacrés à la conduite d'études et de réflexions sur des thématiques majeures du bassin telles que la gestion quantitative de la ressource et la continuité au fil de l'eau. Sur la base d'un approfondissement des connaissances, je me réjouis des échanges constructifs qui ont permis d'aboutir à redéfinir les règles d'une gestion partagée de la ressource révélant ainsi tout l'intérêt de la démarche SAGE.

Aussi, dans la continuité des actions initiées, l'année 2008 sera placée sous le signe de l'animation toujours essentielle pour mobiliser les acteurs et impulser les projets en faveur de notre objectif commun : améliorer durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Jean-Paul DENANOT

Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE du bassin de la Vienne



- > L'Etablissement Public du Bassin de la Vienne
- > Pour une meilleure gestion de la ressource en eau
- > Agir en faveur de la circulation des poissons et canoë
- > La consultation du SDAGE
- > L'actualité



L'Etablissement Public du Bassin de la Vienne



L'Etablissement Public du Bassin de la Vienne (EPBV) est la nouvelle structure porteuse du SAGE Vienne.

Reconnaissance en EPTB

Les Établissements Publics Territoriaux de Bassin sont des groupements de collectivités qui agissent sur un périmètre d'intervention correspondant à l'ensemble d'un bassin hydrographique. Ainsi, ils visent à faciliter la gestion équilibrée de l'eau.

La procédure de demande de reconnaissance de l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne, en tant qu'EPTB, qui permet d'obtenir le statut d'acteur institutionnel de la gestion de l'eau, s'achèvera mi 2008.

Création :

10 septembre 2007

Composition :

Collectivités adhérentes : Régions Limousin et Poitou-Charentes, Départements de la Vienne et de la Charente, Communautés d'Agglomération de Poitiers et du pays Châtelleraudais.

Territoire d'intervention :

L'EPBV intervient sur la totalité du bassin versant de la Vienne qui traverse les régions Limousin, Poitou-Charentes et Centre.

Missions :

- Susciter la mise en place et coordonner les procédures de gestion intégrée de l'eau sur le bassin, en particulier le SAGE Vienne
- Assurer la maîtrise d'ouvrage d'études
- Apporter conseils et assistance aux porteurs de projets
- Assurer la communication et la sensibilisation
- Assurer le suivi des actions



Quelques exemples de réalisations projetées en 2008 :

- Suivi et accompagnement de la mise en place d'objectifs de débits d'étiage sur les affluents de la Vienne,
- Evaluation des conditions nécessaires à la restauration des poissons migrateurs sur la Vienne,
- Création d'un site internet,
- Sensibilisation à la promotion des économies d'eau dans les bâtiments publics.

Articulation avec la CLE du SAGE Vienne :

L'animation et le secrétariat sont assurés par l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Plus généralement la CLE confie à l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne, dans la mesure de ses compétences et de ses moyens, la charge du support juridique, technique, administratif et financier pour favoriser la mise en oeuvre du SAGE Vienne.

Pour une meilleure gestion de la ressource en eau

Une ressource fragile en période d'étiage

Le partage de la ressource en eau entre les usages et le milieu naturel doit se faire de manière raisonnée. Or, sur le bassin de la Vienne, et plus particulièrement sur les affluents, la préservation des milieux aquatiques n'est pas toujours respectée durant la période d'étiage où le débit est le plus faible.

Mieux connaître pour mieux gérer

Dans le but de gérer la ressource de façon plus équilibrée, une étude a été réalisée afin d'améliorer la connaissance du régime hydrologique des affluents sensibles durant la période d'étiage et de fixer des objectifs de débits sur ces cours d'eau. Elle concerne les affluents sur lesquels des prélèvements importants sont effectués, soit 4 bassins "amont" et 2 bassins "aval" (cf. carte). Les problématiques sont différentes sur ces 2 secteurs : en amont, les prélèvements pour la production d'eau potable dominant ; en aval, les prélèvements agricoles (irrigation) s'imposent. A ces sources de prélèvements s'ajoutent d'autres facteurs contribuant au déficit de la ressource telles que les pertes par évaporation associées à la forte densité d'étangs présents sur le bassin.

Sur le bassin de la Vienne, des systèmes de gestion des étiages existent au niveau départemental, plus particulièrement depuis la sécheresse de 2003. L'objectif de cette étude était de proposer un mode de gestion des étiages homogène fondé sur la détermination d'objectif de débits sur les affluents sensibles du bassin en tenant compte des spécificités propres aux différents secteurs.

Des mesures de gestion concrètes

Afin d'aboutir à un véritable mode de gestion opérationnel des débits des cours d'eau, des mesures de restriction fixées dans le cadre d'arrêtés préfectoraux sont mises en place dès le dépassement des seuils, en période de crise. Enfin, les valeurs de débits proposées seront amenées à évoluer en fonction des modifications d'usages ou de contexte hydrologique sur les différents bassins.

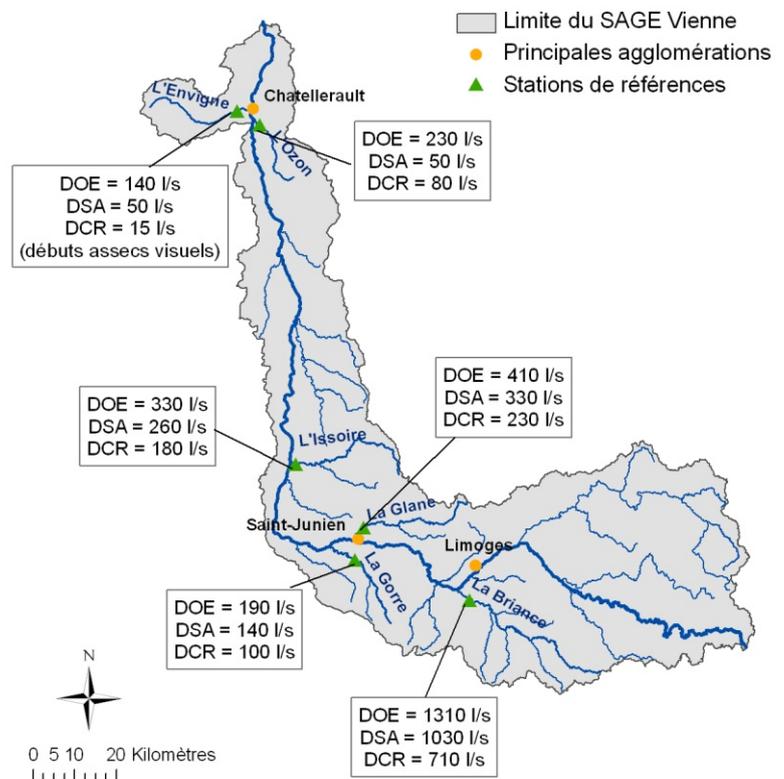
R Objectifs du SAGE :

E « Mieux gérer les périodes d'étiage, notamment sur les affluents sensibles »
P « Fixer des Débits d'Objectifs d'Etiage, des Débits Seuils d'Alerte et des Débits d'étiage de Crise sur certains affluents, et des Débits Minimums Biologiques d'ici 2 ans »,
E
R
E
S

Préconisations correspondantes :

« n°37 Connaître l'intensité des étiages sur les affluents de la Vienne et leurs impacts sur les besoins »,
« n°38 Fixer des objectifs de débits sur les cours d'eau sensibles du bassin ».

Objectifs de débits sur les affluents sensibles



DOE : Débit Objectif d'Etiage : Au dessus du DOE, équilibrer les usages en aval avec le bon fonctionnement des milieux aquatiques. (débit mensuel)
DSA : Débit Seuil d'Alerte : En dessous du DSA, limiter temporairement certains prélèvements ou rejets. (débit journalier)
DCR : Débit de Crise Renforcé : En dessous du DCR, mises en oeuvre de toutes les mesures de restriction des prélèvements et des rejets.

Les autres mesures du SAGE pour mieux gérer la ressource :

Cette étude qui définit une gestion de crise, n'est pas une action isolée. D'autres mesures du SAGE Vienne, comme « l'amélioration des réseaux de distribution d'eau potable », « l'adaptation des prélèvements agricoles en fonction de la ressource » ou « la préservation des zones d'infiltrations », permettront une meilleure gestion de la ressource en eau.

Agir en faveur de la libre circulation des poissons et des canoës

Un inventaire des ouvrages transversaux à grande échelle

Les ouvrages transversaux (seuils, barrages,...) équipent les cours d'eau du bassin de la Vienne depuis de nombreuses années. Certains de ces ouvrages perturbent le bon fonctionnement des milieux aquatiques et présentent une dangerosité pour les activités de loisirs.

L'inventaire et la caractérisation de ces ouvrages transversaux ont été effectués en 2007, dans le cadre du SAGE Vienne. Ils ont donné lieu à plusieurs réunions du comité de pilotage créé à l'occasion.

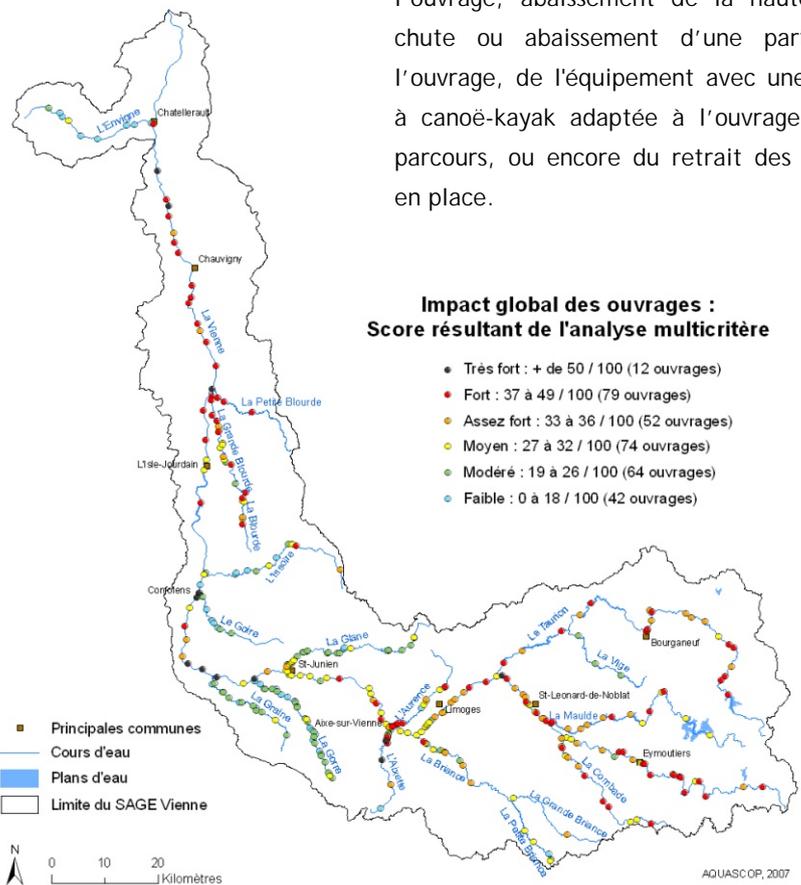
Un patrimoine hétérogène

323 ouvrages ont été identifiés sur la Vienne et ses principaux affluents dont une part importante n'a plus d'usage avéré. Il est démontré que 32 % sont des seuils de moulins et 22 % possèdent des équipements hydroélectriques. 85 % de ces ouvrages ont une hauteur de chute inférieure à 2 m.

Susciter une gestion coordonnée

Enfin, en fonction des niveaux d'impacts

évalués dans le cadre d'une analyse multicritère, des orientations d'aménagement sont proposées par seuil en tenant compte de différents facteurs (type et état des équipements, présence d'espèces migratrices cibles, usages socio-économique, intérêt patrimonial et paysager...). Les propositions d'aménagement pour les ouvrages sont de 9 types. Il peut s'agir de l'arasement de l'ouvrage, abaissement de la hauteur de chute ou abaissement d'une partie de l'ouvrage, de l'équipement avec une passe à canoë-kayak adaptée à l'ouvrage et au parcours, ou encore du retrait des vannes en place.



Afin de valoriser les résultats de cette étude, l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne mettra à disposition des acteurs de l'eau les principaux résultats. En premier lieu, un projet de plaquette d'information a été réalisé. La base de données et les fichiers cartographiques seront également mis à disposition des structures le souhaitant. La mise à jour et le suivi de l'étude seront assurés par l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne en collaboration avec les structures intervenant dans la gestion des rivières.

A terme, au regard des conclusions de l'étude concernant les ouvrages problématiques du bassin et sous l'impulsion de la CLE, des travaux pourront être engagés, (par exemple, équiper en dispositifs de franchissement les ouvrages identifiés). Ces travaux seront réalisés par les maîtres d'ouvrages concernés. L'EPBV opérera en travail d'animation dans ce sens auprès des propriétaires d'ouvrages.

Objectifs du SAGE :

R - Assurer la continuité au fil de l'eau.

E - Favoriser la remontée des poissons migrateurs à l'aval de l'Isle - Jourdain dans 5 ans.

R

E **Préconisation correspondante :**

S n°79 – Identifier puis équiper les ouvrages transversaux perturbant la libre circulation des poissons et des canoës.

La consultation publique sur l'eau et les milieux aquatiques

Du 15 avril au 15 octobre 2008, l'agence de l'eau Loire-Bretagne organise une consultation du public sur les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Cette dernière sera suivie par une consultation des assemblées* départementales et régionales.

Qu'est ce que le SDAGE ?

C'est un document de référence pour la gestion de l'eau par grand bassin, comme le bassin Loire-Bretagne. Il décrit la stratégie pour atteindre le bon état écologique défini par la Directive Cadre sur l'Eau de 2000. Le nouveau SDAGE, couvrant la période 2009-2015, est en cours d'élaboration et fait l'objet de la consultation.

Déroulement et objectif de la consultation

La consultation du public s'effectue à travers un questionnaire qui sera envoyé à chacun des foyers du bassin Loire-Bretagne. Un site internet est créé pour l'occasion www.prenons-soin-de-leau.fr, des débats publics sont organisés dans plusieurs villes du bassin pour présenter les enjeux et faciliter les échanges. Les informations recueillies seront ensuite transmises aux assemblées* départementales et régionales qui seront consultées fin 2008 début 2009. Ainsi, le comité de bassin pourra préciser, modifier les orientations ou compléter le projet de SDAGE, avant de l'adopter courant 2009.

*conseils généraux et régionaux, conseils économiques et sociaux régionaux, commissions locales de l'eau, établissements publics territoriaux de bassin, chambres de commerce et d'industrie, chambres d'agriculture, chambre des métiers.

L'Etablissement Public du Bassin de la Vienne apporte sa contribution à cette consultation

Il organise un débat public le 24 juin à 18h30 à Limoges afin de consulter la population la population de la tête de bassin.

Le programme du débat s'articule de la manière suivante :

- Introduction par le Président, l'Agence de l'Eau et la DIREN,
- Exposé de l'Agence de l'Eau sur les généralités du SDAGE et le programme de mesures
- Décomposition du débat en fonction des thèmes principaux relatifs aux enjeux de la tête de bassin

(Qualité, aménagement des cours d'eau, zones humides,...)



Les zones humides sur le bassin de la Vienne

Grâce à leurs différentes fonctions, les zones humides offrent de nombreux services à la collectivité, notamment en matière de gestion et de protection de l'eau et des milieux aquatiques. C'est pourquoi il convient de les protéger, de les restaurer et de les gérer.

Afin d'améliorer la connaissance concernant ces milieux, un inventaire et une caractérisation des zones à dominantes humides du territoire de la Région limousin (partie du bassin Loire-Bretagne) et du SAGE Vienne est en cours sur 13 100 km². L'objectif est de cartographier les zones humides présentant une surface minimale de 1000 m² et de proposer un véritable outil d'aide à la décision pour la CLE du SAGE Vienne.

La méthodologie est basée sur le croisement de diverses informations physiques (topologie, géologie, pédologie,...) et l'analyse de photoaériennes. Des validations de terrain sont ensuite réalisées in situ.

A ce jour et à titre provisoire, près de 60 % du territoire d'étude a été prospecté et environ 8,7 % des surfaces ont été identifiées comme étant des zones à dominante humide (prairies humides, formations forestières, tourbières, etc.). Le rendu final est prévu pour l'été 2008 et une valorisation des résultats sera proposée au travers d'un porté à connaissance (supports de communication et de sensibilisation) auprès des acteurs de l'eau du territoire.



La prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme

Un étudiant de l'université de Limoges a travaillé sur ce sujet en 2007. Il ressort de cette étude que seulement 45 % des communes mentionnent les zones humides dans leur documents d'urbanisme. Cependant, cette prise en compte peut s'avérer indirecte notamment au titre de la préservation des paysages.

Une plaquette de sensibilisation a ainsi été réalisée, afin d'orienter les collectivités et les propriétaires de parcelles de zones concernées, dans la protection et la gestion des zones humides.

ACTU ...

Consécutivement aux élections cantonales et municipales de mars 2008, le renouvellement partiel de la CLE est requis. Dans ce contexte un nouvel arrêté préfectoral de composition de la CLE sera établi au cours de l'été 2008.

Début 2008, des étudiants de l'ENSIL se sont intéressés aux plantes envahissantes sur le bassin de la Vienne. Ils ont ainsi identifié les acteurs concernés afin d'évaluer la coordination des actions existantes. L'objectif de ce travail, à terme, est

d'établir un état des lieux relatif aux inventaires et aux actions de lutte contre les espèces envahissantes dans le but de favoriser une gestion coordonnée sur l'ensemble du bassin.



Une étudiante de la faculté des sciences de Limoges réalise en 2008 un pré-diagnostic à une étude relative à la prévention et la gestion du risque inondation à l'échelle du bassin de la Vienne. La synthèse des principaux textes réglementaires, le recensement des études et dispositifs (PPRI, PAPI...) mis en oeuvre sur le bassin et l'identification des secteurs exposés et des démarches entreprises pour réduire le risque, permettront de définir des pistes d'actions pour la maîtrise du risque inondation.



All issue d'une phase préliminaire engagée sous l'égide du Conseil Général de la Vienne en 2006, la composition de la CLE du SAGE Clain et la délimitation du périmètre sont prévues pour fin 2008. Les thématiques liées à la gestion quantitative et qualitative constituent des enjeux majeurs de ce territoire.



Contact

Etablissement Public du Bassin de la Vienne (EPBV)
3, place du 11 novembre
87220 FEYTIAT
Tel : 05 55 06 39 42

La lettre du SAGE

Revue gratuite éditée par l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Directeur de la publication
Jean-Paul DENANOT
Président de la CLE du SAGE Vienne.

Responsable de la rédaction
Etablissement Public du Bassin de la Vienne

Conception
Etablissement Public du Bassin de la Vienne

Crédit photos
E.P.B.V., SIVOM Vienne-Gorre,
Conseil Général de la Vienne

